

NATATION SCOLAIRE

Activités nautiques






Test d'aisance aquatique

Textes de référence :

- *Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre 2015 : Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) - arrêté du 9-11-2015 - J.O. du 24-11-2015*
- *Bulletin officiel n° 34 du 12-10-2017 sur le test d'aisance en milieu aquatique.*

Evaluation des compétences - Test à réaliser

(avec ou sans brassière de sécurité)

Effectuer un saut dans l'eau.	
Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes.	
Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes.	
Nager sur le ventre pendant 20 mètres.	
Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.	

A noter :

- *Le certificat d'aisance aquatique est défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport.*
- *Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque les conditions d'accueil des piscines le rendent possible, dès la grande section de l'école maternelle.*
- *Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses fonctions.*
- *L'obtention du certificat d'aisance aquatique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).*
- *Un certificat attestant de la réussite au test est remis à l'élève ou à son représentant légal*

Certificat d'Aisance Aquatique

Le professeur des écoles ou le professeur d'éducation physique et sportive⁽¹⁾,
(1) rayer la mention inutile

certifie que l'élève _____

a passé avec succès le test défini par l'article A. 322-2-3 du code du sport.

le ___ / ___ / _____

Nom et signature du Professeur :

Certificat d'Aisance Aquatique

Le professeur des écoles ou le professeur d'éducation physique et sportive⁽¹⁾,
(1) rayer la mention inutile

certifie que l'élève _____

a passé avec succès le test défini par l'article A. 322-2-3 du code du sport.

le ___ / ___ / _____

Nom et signature du Professeur :

Certificat d'Aisance Aquatique

Le professeur des écoles ou le professeur d'éducation physique et sportive⁽¹⁾,
(1) rayer la mention inutile

certifie que l'élève _____

a passé avec succès le test défini par l'article A. 322-2-3 du code du sport.

le ___ / ___ / _____

Nom et signature du Professeur :

Certificat d'Aisance Aquatique

Le professeur des écoles ou le professeur d'éducation physique et sportive⁽¹⁾,
(1) rayer la mention inutile

certifie que l'élève _____

a passé avec succès le test défini par l'article A. 322-2-3 du code du sport.

le ___ / ___ / _____

Nom et signature du Professeur :

*Cachet de l'établissement
et signature du directeur de l'école
ou du chef d'établissement*

Certificat d'Aisance Aquatique

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : __ / __ / _____

École / collège :

*Cachet de l'établissement
et signature du directeur de l'école
ou du chef d'établissement*

Certificat d'Aisance Aquatique

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : __ / __ / _____

École / collège :

*Cachet de l'établissement
et signature du directeur de l'école
ou du chef d'établissement*

Certificat d'Aisance Aquatique

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : __ / __ / _____

École / collège :

*Cachet de l'établissement
et signature du directeur de l'école
ou du chef d'établissement*

Certificat d'Aisance Aquatique

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : __ / __ / _____

École / collège :
